



**Mairie d'AUBY**  
**Lancement mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du contrat d'exploitation de chauffage**  
**Décision n° 2026/069/MP**

Envoyé en préfecture le 05/06/2026  
Reçu en préfecture le 05/06/2026  
Publié le  
ID : 059-215900283-20260604-DD\_2026\_69-CC



Publié le 9 juin 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 12 du Conseil municipal en date du 14 avril 2026 autorisant le Maire à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité ;

Vu les crédits inscrits sur la ligne budgétaire n°62282 ;

Considérant le besoin de la collectivité d'être accompagnée par un prestataire spécialisé pour le suivi technique, financier et administratif de son contrat d'exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation et qualité de l'air ;

Considérant que le montant de la prestation est estimé à 22 250,00 € HT;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché selon une procédure adaptée afin d'assurer la transparence et l'efficacité de la commande publique;

Le Maire,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup> : Objet du marché**

De lancer un marché public de prestations intellectuelles ayant pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du suivi du contrat d'exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation et qualité de l'air.

**Article 2 : Procédure de passation**

Le marché sera passé selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

**Article 3 : Publicité et exécution**

La présente décision sera :

- Publiée sur le site internet de la Ville ;
- Inscrite au registre des décisions du Maire ;
- Transmise au représentant de l'État dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

AUBY,

Bernard CZECH

Maire

Signé électroniquement par  
Bernard Czech



Le 4 juin 2026